

**CENTRE DE GESTION
DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
DE VAUCLUSE**
80 Rue Marcel Demonque
AGROPARC
CS 60508
84908 AVIGNON Cedex 9

Avignon, le 14 septembre 2023

Tél. 04.32.44.89.30

N°23/158

**Arrêté du Président portant établissement de la liste d'aptitude
d'accès au grade d'agent de maîtrise avec examen professionnel
au titre de la promotion interne**

Le Président du Centre de gestion,

Vu le Code Général de la Fonction Publique, articles L523-1 et suivants,

Vu le décret n° 88-547 du 6 mai 1988 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux,

Considérant les recrutements et nominations dans le cadre d'emplois des agents de maîtrise intervenus dans les collectivités territoriales et établissements publics affiliés au CDG 84, permettant d'ouvrir 54 postes à la promotion interne,

Considérant les propositions émanant des collectivités territoriales et établissements publics affiliés au CDG84,

ARRETE

Article 1 : La liste d'aptitude d'accès au grade d'agent de maîtrise avec examen professionnel au titre de la promotion interne est fixée comme suit, à compter du 14 septembre 2023 :

GUILLOT Philippe – C.A. du Grand Avignon

Article 2 : La Directrice du Centre de gestion est chargée de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à Madame la Préfète du département de Vaucluse.

Article 3 : Le Président du Centre de gestion certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois suivant la mise en œuvre des mesures de publicité de la liste. Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Le Président

CENTRE
DE GESTION
DE
VAUCLUSE
Maurice HABERT
*
FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALES